



Avenant Accord Intéressement

12 juin 2025

Lors des discussions du 2 juin dernier, la Direction n'envisageait aucune augmentation de la somme globale et nous avait proposé de réfléchir à des dispositifs de leviers permettant simplement de s'en rapprocher au maximum.

Le SNI-UNSA avait indiqué ne pas être opposé à l'ajout de ces leviers mais considérait que le maintien d'une somme globale identique était totalement irrecevable.

Lors de cette réunion du 12 juin, la Direction est arrivée en proposant d'augmenter le montant global de la prime d'intéressement de 100 €, qui passera donc à 2000 €.

Après discussion, il a été proposé d'affecter ces 100 € à l'objectif lié à l'audit ISO-IATF, à savoir **0 non-conformité majeurs relevée (audit du 10 au 13 juin 2025)**.

Le montant total pour cet objectif annuel passe donc de **250€ à 350 €**.

Par ailleurs, afin de permettre de s'approcher au maximum de la somme globale qu'il est possible d'obtenir, nous avons négocié la mise en place d'un **dispositif supplémentaire** pour prendre en compte le nombre d'objectifs mensuels non atteints par rapport au total de 60. Pour rappel, 24 objectifs mensuels n'ont pas été atteints en 2024.

Le principe sera donc d'octroyer une somme supplémentaire si nous parvenons à limiter le nombre d'objectifs mensuels non atteints :

Nombre d'objectifs mensuels non atteints	Somme supplémentaire allouée
> 20	0 €
> 16 et ≤ 20	50 €
> 12 et ≤ 16	75 €
≤ 12	100 €

Le SNI-UNSA a demandé que soient présentés lors de chaque CSE les résultats de chaque indicateur pour pouvoir vérifier si les objectifs sont atteints ou non.

Même si nous espérons un effort plus conséquent sur la revalorisation du montant global, la mise en place de ce dispositif supplémentaire est **encore une fois** un point positif pour le pouvoir d'achat des salariés.

Dans ces conditions, le SNI-UNSA sera signataire de cet avenant.